



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-douzième réunion plénière

Genève, 20 et 21 juin 2024

Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices
de la Conférence : rôle des organismes nationaux de statistique
dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux**

Directives sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux

Document établi par l'Équipe spéciale sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux

Résumé

Le projet de directives sur le rôle des organismes nationaux de statistique (ONS) dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux a été élaboré par une équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe (CEE), que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a établie en février 2022 et chargée, d'une part, de réfléchir à des mesures concrètes que les ONS pouvaient prendre pour concourir à ces objectifs, et d'autre part, de mettre en évidence les moyens par lesquels le système statistique soutenait déjà l'action climatique.

Le présent document s'adresse en premier lieu au personnel des ONS, tant aux responsables qu'aux spécialistes de domaines. Il a vocation à inspirer et à aider les employés d'ONS désireux d'entamer des travaux sur l'action climatique ou d'intensifier des travaux déjà en cours. Il pourrait aussi être utile aux utilisateurs de données et à d'autres producteurs de données relatives aux changements climatiques, qu'il s'agisse d'acteurs nationaux ou de membres du personnel d'organisations internationales.

Établi à des fins de traduction, le présent document est une version abrégée des directives. Il en reprend les chapitres 1 (contexte et vue d'ensemble) et 10 (conclusions, recommandations et suite des travaux). La version intégrale des directives a été envoyée à tous les membres de la Conférence en avril 2024 pour consultation électronique et est disponible sur la [page Web](#) de la Conférence. Un résumé des résultats de la consultation sera présenté dans le document ECE/CES/2024/1/Add.1.

Sous réserve de l'issue favorable de cette consultation, la Conférence sera invitée à approuver le document à sa réunion plénière de 2024.



I. Chapitre 1 – Introduction

1. Le rapport vise à donner des orientations sur le rôle que les organismes nationaux de statistique (ONS) pourraient jouer dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux. Il a été élaboré entre février 2022 et janvier 2024 par une équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui a été établie par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens et est présidée par l'organisme national de statistique des Pays-Bas (Statistics Netherlands).

A. Contexte et travaux de l'Équipe spéciale

2. Depuis 2011, les activités consacrées aux statistiques relatives aux changements climatiques dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens visent à rendre les statistiques officielles plus utiles aux travaux d'analyse du climat et à promouvoir la participation des ONS à l'établissement des inventaires des gaz à effet de serre et à l'action climatique de manière plus générale.

3. Parues en 2014, les *Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques*, premières du genre, définissent le rôle que les ONS ont à jouer dans l'établissement des inventaires des gaz à effet de serre et dans la production d'autres statistiques relatives aux changements climatiques, et décrivent de nombreuses mesures que ces organismes peuvent prendre pour contribuer plus activement à la production de données climatiques. La Conférence a mis sur pied le Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques et l'a chargé de suivre l'application des Recommandations, d'orienter les travaux futurs et d'organiser annuellement un *forum d'experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques*, qui devait être une manifestation propice à la collaboration, à l'échange d'idées et de données d'expérience, au dialogue sur diverses notions statistiques et questions de mesure, ainsi qu'au recensement des domaines dans lesquels des orientations concrètes étaient nécessaires. Une équipe spéciale a ensuite été chargée de définir un *ensemble de statistiques et d'indicateurs de base relatifs aux changements climatiques*, et les pays de la région ont été invités à produire les statistiques et indicateurs en question afin qu'un tableau d'ensemble des enjeux climatiques puisse être dressé au moyen de données internationalement comparables. En 2016, la Division de statistique a entamé l'élaboration d'un *ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques*, l'idée étant que cet ensemble soit applicable à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Cet ensemble mondial a été adopté à la cinquante-troisième session de la Commission de statistique, en mars 2022. Il constitue une référence dont les pays sont invités à s'inspirer pour établir leurs propres ensembles de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, compte tenu de leurs préoccupations particulières, de leurs priorités et de leurs ressources.

4. De nombreux ONS appliquent les Recommandations et s'emploient à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques. Toutefois, dans le même temps, les enjeux climatiques ne cessent de gagner en complexité. L'Accord de Paris a établi de nouvelles obligations de notification, définies dans l'Ensemble de règles de Katowice, adopté en 2018. L'urgence à agir se faisant plus pressante, les décideurs, la société civile et les chercheurs ont commencé à s'intéresser de plus en plus près aux facteurs et effets socioéconomiques des changements climatiques. En février 2019, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a constaté que d'importants faits nouveaux étaient survenus dans le domaine des statistiques relatives aux changements climatiques et a décidé de procéder à un *examen approfondi du rôle que la communauté statistique pouvait jouer dans la production de données et de statistiques susceptibles d'éclairer l'action climatique*. Dans le cadre de cet examen, il a notamment dressé un panorama d'ensemble des activités internationales en lien avec les statistiques et données sur les changements climatiques, décrit les pratiques de divers pays quant à la participation des ONS à la production de statistiques relatives aux changements climatiques, et recensé les difficultés à surmonter à cet égard. Il a conclu que le sujet était d'une importance stratégique pour les statistiques officielles et que, si les ONS de nombreux pays jouaient déjà un rôle actif, davantage pouvait être fait. La communauté des statistiques officielles devrait accroître

la visibilité des travaux menés à l'appui de l'action climatique, car il arrive encore souvent que les statistiques officielles ne soient même pas mentionnées dans les débats mondiaux sur les questions relatives aux changements climatiques.

5. À la [réunion plénière que la Conférence a tenue en 2021](#), les participants à un débat de haut niveau des statisticiens en chef ont souligné le besoin croissant de statistiques et de données relatives aux changements climatiques, ainsi que le rôle central que les ONS devaient jouer à cet égard. Ils ont fait observer que la production de telles données nécessitait des approches systémiques, qui mettaient en lien divers domaines statistiques, encourageaient l'innovation, favorisaient la collaboration entre tous les acteurs des systèmes statistiques nationaux et permettaient une communication efficace avec les utilisateurs. La Conférence a demandé qu'une collaboration étroite soit instaurée avec les décideurs, notamment aux fins de l'élaboration d'orientations sur l'utilisation des statistiques dans les rapports à établir au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

6. En réponse à cette demande, le Bureau de la Conférence a établi une équipe spéciale qu'il a chargée d'étudier les possibilités de contribution des ONS à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et de mettre en évidence les moyens par lesquels le système statistique soutenait déjà l'action climatique. Le mandat de cette équipe spéciale est présenté à l'annexe 1 des directives.

7. L'Équipe spéciale était composée de représentants des ONS de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, du Canada, du Costa Rica, du Danemark, de l'Espagne, de l'Irlande, de l'Italie, du Kazakhstan, du Luxembourg, des Pays-Bas (présidence), de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Serbie, de la Türkiye et de l'Ukraine, ainsi que des Ministères de l'environnement de l'Arménie, du Bélarus et du Costa Rica, du Centre national de gestion des émissions (KOBIZE) de la Pologne et des organisations internationales suivantes : Agence européenne pour l'environnement (AEE), Agence internationale de l'énergie (AIE), Banque centrale européenne (BCE), Banque des règlements internationaux (BRI), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Division de statistique, Eurostat, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

8. L'Équipe spéciale a décidé de répartir ses membres en quatre groupes parallèles, qui travailleraient sur les questions suivantes : l'établissement des rapports demandés au titre de l'Accord de Paris (groupe A), la collecte des informations nécessaires à l'élaboration et à l'application de politiques d'adaptation aux changements climatiques (groupe B) et de politiques d'atténuation des changements climatiques (groupe C), et l'information du grand public (groupe D). Dans le cadre de ses travaux, l'Équipe spéciale a décidé que les directives couvriraient deux domaines supplémentaires : la promotion d'une transition juste et le financement de l'action climatique. En plus des activités menées par les groupes parallèles dans les domaines thématiques, elle s'est employée à établir son plan de travail et ses principes directeurs, à répertorier des pratiques nationales et des ressources utiles, à analyser le paysage institutionnel, à examiner les projets de chapitres des directives et à mettre en évidence des questions transversales. Les délibérations sur le projet actuel se sont déroulées par visioconférence et par courrier électronique. Deux réunions hybrides ont également été organisées en septembre 2022 et en avril 2023.

9. Au cours de ses travaux, l'Équipe spéciale a régulièrement rendu compte au Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques. Lors de l'édition 2022 du forum d'experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques, elle a présenté son plan de travail, les grandes lignes du rapport et les premiers résultats des entretiens que le groupe D avait menés avec des journalistes. Elle a aussi fait le point sur l'avancement de ses travaux à l'occasion de la neuvième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement (octobre 2022), de la douzième réunion du Groupe de travail de l'OCDE sur l'information environnementale (novembre 2022) et du webinaire mondial sur l'amélioration des statistiques relatives aux changements climatiques et aux catastrophes, organisé au titre de la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le

développement (mai 2023). Le Groupe de travail de la coordination et de la communication (domaine A) du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique a également été tenu au courant de l'avancement des travaux de l'Équipe spéciale.

10. En août 2023, le projet de directives a fait l'objet de consultations avec les participants au forum d'experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques et le Groupe directeur sur les statistiques relatives aux changements climatiques. En décembre 2023, il a été présenté à l'occasion d'une manifestation officielle sur les données, la transparence et la finance au service de l'action climatique, qui s'est tenue en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), à Doubaï (Émirats arabes unis), et était coorganisée par la CEE.

11. L'Équipe spéciale s'est appuyée sur de nombreux outils mis au point au titre de cadres et initiatives statistiques de premier plan, comme l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, le Système de comptabilité environnementale et économique, l'initiative du G20 sur les lacunes en matière de données (« Data Gaps Initiative ») et le Programme international pour l'action sur le climat de l'OCDE.

B. Public cible

12. Les directives ont avant tout été élaborées à l'intention des ONS et s'adressent en premier lieu à leur personnel, tant aux responsables qu'aux spécialistes de domaines. Elles ont vocation à inspirer et à aider les employés d'ONS désireux d'entamer des travaux sur l'action climatique ou d'intensifier des travaux déjà en cours.

13. Le rapport pourrait également être utile :

a) Aux utilisateurs de données, dont les principaux sont les décideurs, les chercheurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales, en les informant des moyens par lesquels les ONS pourraient d'ores et déjà soutenir l'action climatique ;

b) À d'autres producteurs nationaux de données relatives aux changements climatiques (instituts spécialisés, autorités chargées de la planification, etc.) ;

c) Aux organisations internationales dont des activités ont trait aux statistiques relatives aux changements climatiques.

C. Objet des directives

14. Pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'informations sur les objectifs climatiques nationaux, les ONS et les autres producteurs de statistiques officielles doivent collaborer activement avec les principaux utilisateurs de données, à savoir les décideurs, les chercheurs, les ONG et les organisations internationales. Pour ce faire, ils doivent disposer d'informations sur le contexte de l'action publique, le paysage institutionnel, les acteurs clefs et leurs besoins de données, et être en mesure de communiquer efficacement sur l'utilité que présentent leurs travaux dans le cadre de l'élaboration des politiques. Le rapport vise à doter les ONS de telles informations, à leur présenter les travaux déjà en cours et à leur soumettre des idées et recommandations quant aux améliorations qu'ils pourraient apporter à leurs activités afin de les rendre plus utiles aux utilisateurs de données.

15. Pour chacun des domaines couverts, les directives contiennent :

a) Un condensé de renseignements actualisés sur le contexte de l'action publique, que l'Équipe spéciale a établi en utilisant autant que possible la terminologie du principal public cible ;

b) Des pistes quant au rôle que les ONS peuvent d'ores et déjà jouer et aux lacunes que leurs travaux pourraient potentiellement combler ;

c) Des exemples tirés autant que possible de l'expérience réelle de pays ;

d) Des recommandations sur les mesures que les ONS peuvent prendre pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs de données.

16. Le document n'a pas vocation à promouvoir l'élaboration de nouveaux indicateurs, de classifications, de nouveaux cadres statistiques ou autres produits analogues.

D. Vue d'ensemble des directives

17. Dans le chapitre 2, qui porte sur le paysage institutionnel et sur le rôle des ONS, l'Équipe spéciale pose le cadre dans lequel s'inscrit le propos des chapitres suivants. Elle décrit les politiques mondiales et régionales, les acteurs les plus importants et les rôles joués par ceux-ci dans la production et l'utilisation des données relatives aux changements climatiques. Elle rappelle les grandes forces des ONS et leur contribution aux écosystèmes de données nationaux, et explique comment ces forces et cette contribution pourraient être mises au service de l'action climatique. Enfin, elle présente les principaux cadres statistiques et ensembles d'indicateurs convenus au niveau international.

18. Le chapitre 3 traite du concours potentiel des ONS à l'établissement des rapports demandés au titre de l'Accord de Paris. Du point de vue de la communication d'informations à l'échelle mondiale, les données sont indispensables à l'application de l'Accord de Paris, qui repose sur des engagements (contributions déterminées au niveau national), notamment sur des objectifs quantifiables, dont le suivi est assuré au moyen d'indicateurs sélectionnés par les pays (cadre de transparence renforcé). Les progrès collectifs sont évalués tous les cinq ans (bilan mondial). Une grande flexibilité est délibérément laissée aux pays dans la définition des objectifs, des indicateurs et des dispositifs de notification. Les contributions potentielles des ONS sont multiples, mais aucun rôle ne leur est officiellement attribué dans les processus prévus par l'Accord de Paris. Dans ce chapitre, l'Équipe spéciale décrit les obligations de notification, les besoins de données créés par ces obligations, les grandes étapes du processus de notification et l'importance de la mise en place de dispositifs institutionnels durables. Dans la deuxième partie du chapitre, elle suggère aux ONS des points d'entrée, explique en quoi leur participation active est importante et donne des exemples de bonnes pratiques et de cadres institutionnels déjà en place dans certains pays.

19. Dans les chapitres 4, 5 et 6, l'Équipe spéciale donne des orientations quant au rôle que les ONS pourraient jouer dans la production de données susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques, de l'adaptation à leurs effets et de la promotion d'une transition juste. Les États adoptent des politiques d'atténuation et d'adaptation de plus en plus ambitieuses pour honorer leurs engagements et contribuer à la réalisation de l'objectif mondial de limitation du réchauffement planétaire et de l'objectif mondial en matière d'adaptation. Des données de qualité peuvent les aider à élaborer des politiques factuelles et inclusives, puis à en évaluer l'efficacité et les effets sur l'économie et la société.

20. Dans le chapitre 4, qui porte sur l'atténuation des changements climatiques, l'Équipe spéciale commence par définir les termes clefs et donner une vue d'ensemble des politiques d'atténuation mises en place dans divers pays. Dans la deuxième partie du chapitre, elle présente des statistiques et des indicateurs que beaucoup d'ONS établissent déjà (sur les émissions, les facteurs des changements climatiques et les efforts d'atténuation), donne des idées d'autres activités à mener et met en évidence les décalages entre l'offre et la demande de données. Elle explique notamment l'importance de l'accès à des données de qualité sur l'énergie et décrit différentes approches de la mesure des émissions de gaz à effet de serre.

21. Le chapitre 5 est axé sur le concours que les ONS peuvent apporter à l'élaboration et au suivi des politiques d'adaptation aux changements climatiques. L'adaptation étant un processus complexe et étroitement lié au contexte, les politiques en la matière peuvent varier grandement en fonction du pays, de la région, des caractéristiques géographiques du territoire, etc. C'est pourquoi, dans ce chapitre, l'Équipe spéciale met l'accent sur la définition de notions centrales, comme celles de risque, de vulnérabilité, d'aléa et d'exposition, et décrit le processus typique de planification de l'adaptation, ainsi que ses parties prenantes, pour doter les ONS des connaissances et des outils nécessaires à la compréhension du contexte national. Elle met aussi en évidence les difficultés que soulève

l'évaluation des mesures d'adaptation. Dans la deuxième partie du chapitre, elle répertorie les contributions potentielles des ONS, classées par domaine statistique et par type d'activité. Étant donné que le contexte local est déterminant lorsqu'il s'agit d'adaptation, elle insiste sur l'importance de la production de données granulaires et géospatiales, ainsi que du soutien aux utilisateurs de données locaux.

22. Le chapitre 6 porte sur les besoins de données relatives à l'objectif d'une transition juste, c'est-à-dire d'une transition inclusive vers un monde sobre en carbone et résilient. L'Équipe spéciale analyse les politiques de promotion d'une transition juste et les met en lien avec le travail quotidien des ONS, le but étant que les considérations d'équité sociale et d'inclusion soient systématiquement prises en compte dans la production des statistiques officielles sur les changements climatiques.

23. Le chapitre 7 décrit le rôle que les ONS devraient jouer dans l'information du public sur les enjeux climatiques. L'Accord de Paris appelle les États à prendre des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques, compte tenu de l'importance que revêtent de telles mesures aux fins de l'intensification de l'action climatique au niveau mondial et de la réalisation des objectifs climatiques mondiaux. En produisant des statistiques actualisées et utiles sur les changements climatiques, les ONS peuvent concourir de manière décisive à ces mesures et à la sensibilisation du public aux enjeux climatiques. Dans le chapitre, l'Équipe spéciale répertorie divers publics et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques, y compris de nouveaux groupes d'utilisateurs, ainsi que leurs besoins. Les médias sont l'un des principaux canaux de communication via lesquels les statistiques officielles parviennent au grand public. L'Équipe spéciale présente les résultats d'entretiens menés avec des journalistes de divers médias et pays, mettant en évidence les questions qui intéressent le public, les obstacles auxquels les journalistes se heurtent dans l'accès aux données des ONS et dans leur utilisation, ainsi que les lacunes constatées. Elle décrit également les mesures que les ONS peuvent prendre pour diffuser efficacement leurs données relatives au climat et contribuer ainsi à améliorer l'accès du public à l'information sur les enjeux climatiques.

24. Le chapitre 8 traite du rôle que peuvent jouer les ONS dans l'accès à l'information sur le financement de l'action climatique. Le financement de l'action climatique est l'un des moteurs des mesures décrites dans les précédents chapitres (atténuation, adaptation et transition juste). Dans le cadre de l'Accord de Paris, il fait l'objet d'un objectif distinct, assorti de ses propres obligations de notification. La dimension financière des changements climatiques ne se limite toutefois pas au financement de l'action climatique. Les investisseurs tiennent compte de l'engagement des entreprises en faveur du climat et des objectifs de durabilité (consommation énergétique, gestion des déchets, pollution, etc.), d'où le durcissement des exigences de communication d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance. Les changements climatiques sont également devenus l'une des principales préoccupations des organismes de réglementation internationaux et représentent une menace croissante pour la stabilité des institutions financières nationales et internationales, qui sont exposées à des risques climatiques. Étant donné que la problématique est vaste et complexe, et que la participation de la communauté des statistiques officielles est encore balbutiante, le chapitre vise à donner un aperçu des principaux enjeux intéressant les statisticiens, à informer sur les initiatives déjà en place et à susciter un débat sur le rôle que les ONS pourraient jouer, en parallèle des travaux menés par d'autres acteurs publics et privés.

25. Dans le chapitre 9, l'Équipe spéciale donne des orientations, illustrées d'exemples de bonnes pratiques, sur les questions transversales abordées dans les chapitres précédents, à savoir :

a) La gouvernance et la coordination de la production de statistiques relatives aux changements climatiques, y compris la mise en place de dispositifs institutionnels durables en matière de notification et l'étude du potentiel de l'intendance des données ;

b) La collaboration avec les décideurs dans le cadre de mécanismes pérennes, tant du côté des statistiques (conseil consultatif statistique, par exemple) que du côté des

politiques (organes, groupes ou comités spécialement chargés de la coordination interdépartementale des politiques climatiques) ;

c) Le renforcement de la collecte de données, qui passe par l'examen des méthodes de collecte traditionnelles (recensements, enquêtes, etc.) et de leur capacité à répondre aux besoins de données relatives aux changements climatiques, et suppose d'exploiter de nouvelles sources de données, comme les données des compteurs de distribution ;

d) La nécessité de données locales et géospatiales, notamment d'une plus grande disponibilité de données statistiques granulaires/locales et géospatiales, et l'amélioration de l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales ;

e) La collaboration avec les chercheurs et les milieux académiques ;

f) Les représentations, attitudes et comportements comme déterminants majeurs de l'action climatique et éléments clefs de l'action menée en faveur de l'atténuation, de l'adaptation et d'une transition juste, dont la compréhension peut fournir aux décideurs politiques des informations essentielles à l'élaboration et au suivi des politiques.

26. Enfin, dans le chapitre 10, l'Équipe spéciale fait la synthèse des conclusions de ses activités, formule des recommandations et propose des thèmes sur lesquels faire porter les travaux futurs.

II. Conclusions, recommandations et travaux futurs

A. Conclusions

1. Conclusions générales

27. Les changements climatiques sont un enjeu de société majeur. Ils sont un phénomène mondial, qui continuera d'avoir des répercussions sur l'humanité tout entière jusque dans un avenir lointain, et fait donc l'objet d'une grande attention. Adopté en 2015, l'Accord de Paris a marqué une étape décisive en définissant de nouveaux objectifs mondiaux en la matière. De manière générale, tous les objectifs climatiques nationaux et locaux découlent de cet accord. Les États, organisations, secteurs et acteurs académiques qui contribuent à la réalisation de ces objectifs, c'est-à-dire la « communauté climatique », définissent les grands sujets d'intérêt en lien avec les changements climatiques. Dans le contexte de la production et de l'utilisation de données et d'informations, ils constituent le côté de la demande. Le système statistique est du côté de l'offre. Bien que les ONS ne soient pas les principaux acteurs, ils ont un rôle important à jouer.

28. Les directives décrivent la demande et l'offre de données utiles à la réalisation des objectifs climatiques sous la forme d'un inventaire, en partant des notions, des définitions et du contexte de l'action publique, puis en déterminant les acteurs et leurs besoins de données, et enfin en analysant l'apport potentiel du système statistique dans chacun des domaines abordés. La théorie est illustrée par des exemples pratiques, tirés de l'expérience de pays. En principe, beaucoup de données existent déjà et bien davantage pourraient être produites. Cependant, des divergences dans les priorités, le niveau de développement de la statistique, la collaboration avec la communauté climatique et les ressources disponibles freinent les progrès. Des données sont nécessaires dans de nombreux domaines et un vaste fossé subsiste entre l'offre et la demande. Les ONS pourraient concourir plus activement à la résorption de ce fossé. Il faudrait pour cela que les pays intensifient la collecte de données primaires, établissent des liens entre les communautés concernées et renforcent les capacités nationales.

29. Le système statistique ne se limite toutefois pas aux ONS et à la production de données. Pour être en mesure de fournir des informations adéquates et utiles, ses acteurs devraient s'employer activement à cerner les besoins et les activités des utilisateurs, et à en suivre l'évolution. Des données peuvent également être produites par des organisations autres que les ONS. C'est là qu'intervient l'intendant de données, qui peut jouer un rôle de surveillance et garantir la qualité des données du système, y compris les métadonnées, ainsi que leur adéquation à l'objectif visé.

30. Il est essentiel de garder à l'esprit que personne n'attend des ONS qu'ils fassent tout. Dans le vaste domaine des données relatives aux changements climatiques, personne ne peut être sur tous les fronts. Il s'agit plutôt pour les différentes institutions d'établir des partenariats, de se répartir le travail et de jouer un rôle adapté à leurs compétences respectives. Ces partenariats devraient être étendus aux instituts de données et aux milieux universitaires, régis par les États et guidés par les contributions des associations industrielles.

31. Il y a un besoin énorme de renforcement des capacités, tant du côté de la demande que du côté de l'offre. La complexité du paysage institutionnel et la diversité des thèmes, qui, de surcroît, sont étroitement liés, font qu'il est très difficile de garder une vue d'ensemble et de faire le lien entre les détails techniques et cette vue d'ensemble. Les activités de renforcement des capacités doivent être menées compte tenu des différences de maturité entre les systèmes statistiques, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Il convient également de prêter attention à la demande pour mieux comprendre ce que le système statistique peut offrir et, dans beaucoup de cas, offre déjà.

32. La principale conclusion est qu'un vaste système est en train de se construire autour des objectifs climatiques. Actuellement, le système statistique est à la traîne et ne joue pas le rôle qu'il remplit dans le contexte d'autres enjeux de société. Les systèmes statistiques nationaux ont en place des mécanismes qui permettent aux ONS de s'intéresser à de nouveaux thèmes, de les inclure dans leur programme statistique, d'obtenir le budget nécessaire et de coordonner leur action avec celle d'autres fournisseurs de données. Ces mécanismes semblent toutefois fonctionner beaucoup mieux pour les domaines d'activité traditionnels des ONS, c'est-à-dire les statistiques économiques et sociales. Dans le cas des données environnementales, certains éléments de l'infrastructure institutionnelle font vraisemblablement défaut. Au niveau national, le problème peut être l'absence de divisions environnementales au sein des ONS ou le manque de collaboration avec les ministères, les pôles de connaissances et les autres détenteurs de données. Au niveau international, les institutions essentielles au bon fonctionnement des systèmes statistiques internationaux et régionaux n'entretiennent pas de rapports très étroits avec la communauté climatique. Dans certains cas, on peut soutenir que les acteurs du système statistique élaborent des cadres autocentrés, articulés autour de définitions différentes de celles qu'utilise la communauté climatique. De plus, les organisations qui collaborent le plus étroitement avec les ONS ne jouent pas un très grand rôle dans les domaines du climat et de l'environnement, et les organisations internationales actives sont, de manière générale, peu impliquées dans les travaux menés avec les ONS.

33. L'Équipe spéciale a élaboré les directives en l'espace d'environ deux ans. Ses membres ont beaucoup appris en travaillant ensemble, tant sur le rôle des ONS que sur les procédures et les besoins d'information de diverses parties prenantes. Leur collaboration leur a permis d'élargir leurs compétences et de découvrir des points de vue et des savoir-faire différents. La conclusion des travaux de l'Équipe spéciale marque le point de départ de leurs propres travaux au sein de leurs organisations respectives.

34. Dans les sections suivantes, l'Équipe spéciale synthétise les conclusions de chacun des chapitres.

2. Le paysage institutionnel et le rôle des organismes nationaux de statistique

35. Les ONS sont des instituts professionnellement indépendants, qui produisent des données sur des enjeux de société clefs. Ils fournissent des données (statistiques officielles) et des services connexes aux administrations publiques, aux acteurs économiques et au grand public. Ils sont au cœur des systèmes statistiques nationaux et ont pour mission de collecter des données, de les protéger, de les traiter et de les diffuser. Ils mènent leurs activités conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. L'un de ces principes consiste à promouvoir la comparabilité internationale des données.

36. Beaucoup d'ONS réfléchissent actuellement à la place qu'ils doivent occuper dans un écosystème de données en constante expansion pour préserver l'intégrité et l'intérêt des statistiques officielles, et veiller à ce que les données soient considérées comme des actifs pérennes et bénéfiques à la société. Dans un certain nombre de pays, les ONS voient déjà

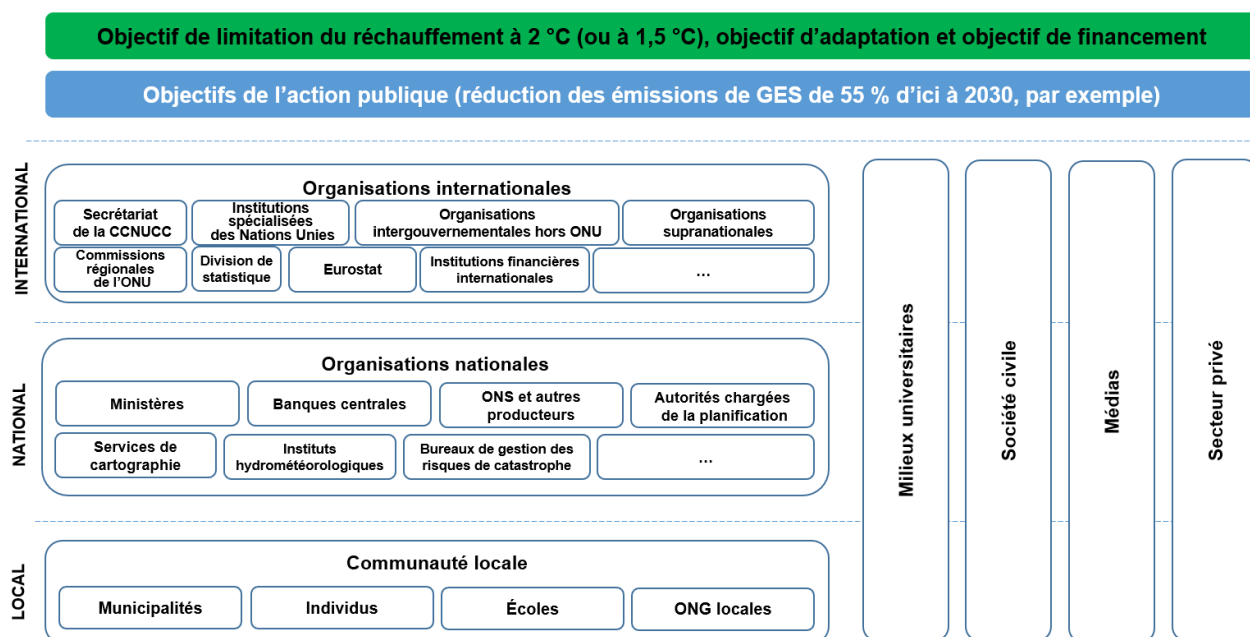
leur rôle évoluer et assument aujourd’hui des fonctions d’intendance des données, qui peuvent consister à :

- a) Concourir à l’élaboration et à la promotion de stratégies, de politiques et de principes relatifs aux données ;
- b) Coordonner les efforts de normalisation et d’harmonisation et œuvrer à l’interopérabilité des données ;
- c) Donner des avis spécialisés sur la qualité des données, et établir et promouvoir des cadres de qualité des données ;
- d) Contribuer à diffuser une culture des données ;
- e) Fournir des conseils spécialisés sur les méthodes, les outils et les capacités, ainsi que des services en la matière ;
- f) Établir des partenariats dans le secteur public.

37. Dans le domaine des changements climatiques, l’accent est souvent mis sur la relation entre les politiques et la science. Dans les directives, l’Équipe spéciale tente de faire une place au troisième élément de l’équation, à savoir les statistiques et les données, qui sous-tendent à la fois la prise de décisions éclairées et la recherche scientifique. Les acteurs internationaux, nationaux et locaux qui appartiennent à chacune des trois sphères forment ensemble un vaste et complexe paysage institutionnel (fig. 1).

Figure 1

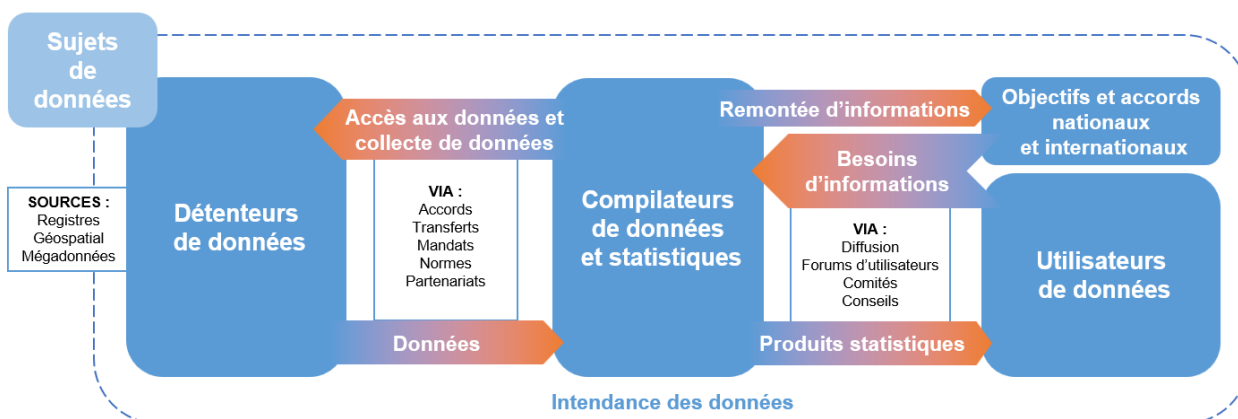
Les acteurs du paysage institutionnel



38. Les acteurs du paysage institutionnel peuvent jouer divers rôles dans le contexte de la production de données relatives aux changements climatiques : ils peuvent être détenteurs, producteurs ou utilisateurs de données (fig. 2). Les ONS, par exemple, sont des compilateurs de statistiques dans la plupart des cas, mais dans le contexte de l’établissement des inventaires des gaz à effet de serre, ils peuvent être considérés comme des détenteurs de données. Les agences nationales de l’énergie, pour prendre un autre exemple, peuvent être aussi bien des détenteurs que des utilisateurs de données.

Figure 2

Les acteurs de la production de données relatives aux changements climatiques



39. Comme le montrent les directives, beaucoup de cadres statistiques et d'ensembles d'indicateurs relatifs aux changements climatiques existent déjà. Il convient de mentionner : les Recommandations de la Conférence sur les statistiques relatives aux changements climatiques, le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, le Système de comptabilité environnementale et économique, les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques, le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes de la CESAP, l'ensemble de statistiques et d'indicateurs de base relatifs aux changements climatiques de la Conférence, l'ensemble d'indicateurs de base relatifs aux risques de catastrophe de la Conférence, l'Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques, les indicateurs du Cadre de Sendai et le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ces ressources constituent un point de départ, une boîte à outils pour la production de statistiques et de données utiles aux activités présentées dans les chapitres suivants. Il convient toutefois de noter que le tour d'horizon des différents cadres n'est pas exhaustif, car on trouve dans les directives des exemples issus de pratiquement tous les domaines statistiques.

3. L'information du public

40. L'une des missions premières des ONS devrait être d'informer le public sur les changements climatiques au moyen de statistiques et de données. Cette mission relève à la fois des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des principes de l'Action pour l'autonomisation climatique, qui s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Paris.

41. Il existe plusieurs groupes d'utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques, et leurs préférences diffèrent quant aux supports d'information, aux canaux de communication et à la diffusion des données. Le public est intéressé aussi bien par des récits détaillés que par des graphiques explicatifs sur une vaste palette de thèmes en lien avec les changements climatiques, qui couvrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Les ONS doivent s'efforcer d'accompagner leurs statistiques d'explications poussées et de commentaires plus accessibles. Tous les groupes d'utilisateurs ont le même droit de savoir et de prendre des décisions éclairées sur la base de données impartiales.

42. Les journalistes d'Europe, du Caucase et d'Amérique du Nord que l'Équipe spéciale a interrogés ont fait état d'un réel manque de données, en particulier sur les effets des changements climatiques, sur leur interaction avec la santé, l'économie et la nature, et sur l'adaptation. Ils ont aussi relevé des problèmes plus larges de granularité, d'actualité et d'accessibilité des données. Enfin, ils ont adressé plusieurs recommandations aux ONS.

43. Des exemples tirés de l'expérience de différents pays visent à aider les ONS à diffuser et à communiquer leurs statistiques relatives aux changements climatiques, à s'employer activement à informer le grand public, à utiliser les médias sociaux et d'autres canaux de communication, à améliorer la consultabilité des statistiques et leur lisibilité par ordinateur, et à renforcer la coordination entre les statisticiens et le personnel chargé de la communication au sein des ONS.

4. L'établissement des rapports demandés au titre de l'Accord de Paris

44. L'Accord de Paris s'articule autour de plans climatiques nationaux, définis par les États et assortis d'objectifs : les contributions déterminées au niveau national. Le suivi et la notification des progrès accomplis par les pays dans l'exécution de ces plans seront assurés grâce au cadre de transparence renforcé. Ce cadre constituera le principal moyen pour les États de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre et de la réalisation de leurs contributions déterminées au niveau national. Tous les cinq ans, les États prendront part ensemble au bilan mondial, dont le but est de faire le point sur l'application de l'Accord de Paris pour évaluer les progrès réalisés collectivement. Les ONS ont un rôle central à jouer dans ce contexte.

45. Le cadre de transparence renforcé est applicable à toutes les Parties et s'inscrit dans le prolongement du système de mesure, de notification et de vérification prévu par la Convention. Jusqu'à présent, les Parties non visées à l'annexe I ont communiqué des informations sensiblement moins détaillées que les autres Parties, et bien que certains pays en développement disposent d'inventaires solides, beaucoup pourraient devoir suivre une courbe d'apprentissage particulièrement raide. Le respect des obligations de notification prévues par l'Accord de Paris est un chantier de longue haleine, dans lequel l'établissement de dispositifs institutionnels robustes et pérennes est une étape clef. Il s'agit notamment pour les acteurs nationaux de renforcer leurs capacités et leurs compétences afin que les informations nécessaires puissent être recueillies et communiquées systématiquement et en temps voulu. Les orientations données par le secrétariat de la CCNUCC et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au sujet des dispositifs institutionnels nationaux ne sont pas prescriptives : les pays sont libres de décider des dispositifs qui leur permettront de faire remonter les informations demandées et d'améliorer constamment la qualité de leurs données tout en tenant compte de leur situation nationale.

46. Les éléments clefs d'un système national solide sont les suivants :

- a) L'officialisation du processus, notamment des dispositifs relatifs aux données, par voie législative ;
- b) L'officialisation des rôles et des responsabilités des différents acteurs ;
- c) L'internalisation des connaissances et le renforcement des capacités ;
- d) Le resserrement de la collaboration entre les experts ;
- e) La collecte de données primaires, qui est nécessaire pour améliorer les inventaires nationaux ou régionaux ;
- f) Le renforcement de l'intérêt pratique des données et l'intensification des activités de sensibilisation et de surveillance ;
- g) La conduite d'examen et d'audits au titre de la CCNUCC ;
- h) L'adoption d'une approche « lentement, mais sûrement », garante de progrès pérennes.

47. Les ONS ont clairement un rôle à jouer dans la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, même si ce rôle peut varier d'un pays à l'autre. À tout le moins, ils doivent avoir pour mission de produire une part importante des données nécessaires à l'établissement des inventaires des gaz à effet de serre, par exemple les statistiques sur l'énergie, l'agriculture, les déchets et la production industrielle. Ils peuvent aussi être associés officiellement aux activités de notification, par exemple en tant que responsables de l'assurance qualité. Dans quelques pays, ils sont responsables, au moins en partie, du calcul des émissions de gaz à effet de serre ou de l'établissement des inventaires. Dans tous les cas, les pays devraient faire appel à eux pour mieux comprendre la façon dont les données sont utilisées, débattre des questions de qualité et améliorer les méthodes de collecte de données si nécessaire. En outre, les ONS produisent beaucoup de statistiques susceptibles de faciliter l'exécution ou le contrôle des activités à mener pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et en assurer le suivi.

48. L'amélioration de la disponibilité de données internationalement comparables facilitera aussi l'évaluation collective des progrès (le bilan mondial).

5. Les statistiques au service de l'élaboration de politiques d'atténuation des changements climatiques

49. L'atténuation des changements climatiques désigne les interventions de l'homme visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre. Dans le cadre des politiques climatiques, les mesures d'atténuation sont des technologies, procédures ou pratiques qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques : technologies des énergies renouvelables, réduction de la production de déchets, utilisation des transports publics, etc.

50. Dans la section sur la demande, l'Équipe spéciale décrit les politiques et mesures recensées dans le Cadre de mesure des actions et politiques climatiques, établi par l'OCDE, et dans les contributions déterminées au niveau national. Elle met en évidence les besoins de données liés aux secteurs de l'approvisionnement en énergie, des transports, des bâtiments, de l'industrie, de l'agriculture, des déchets et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), ainsi que les besoins intersectoriels.

51. Dans la section sur l'offre, l'Équipe spéciale présente un éventail de statistiques judicieusement sélectionnées sur les émissions de gaz à effet de serre et sur des thèmes directement liés. Elle montre aussi que les activités menées par les ONS pour éclairer les politiques d'atténuation et en assurer le suivi ne devraient pas être axées exclusivement sur les émissions de gaz à effet de serre, mais également couvrir les facteurs essentiels au succès des transitions vertes. En outre, il convient de souligner l'importance des statistiques énergétiques, ainsi que d'autres statistiques officielles indispensables à l'établissement des inventaires (données sur les activités) et d'autres données utiles au bon déroulement des transitions.

52. La quantité d'informations déjà disponibles est impressionnante, tant du côté de la demande (sect. 4.2) que du côté de l'offre (sect. 4.3). Il n'a pas été possible de comparer de manière exhaustive l'offre et la demande pour mettre en évidence les déficits de données. Il aurait fallu davantage de temps, ainsi que des connaissances pointues et poussées dont l'Équipe spéciale et son réseau limité ne disposaient pas. La mobilisation d'experts du monde entier et l'adoption d'une approche progressive seraient nécessaires pour mettre au jour tous les déficits de données, secteur par secteur, thème par thème et sujet par sujet. Dans cette perspective, des plateformes de réunion et de discussion adaptées peuvent être créées au niveau national, auquel cas elles seraient coordonnées par les ONS, et au niveau international.

53. L'Équipe spéciale distingue deux rôles que peuvent jouer les ONS. Le premier est centré sur la collecte de données primaires utiles à l'établissement d'indicateurs relatifs aux changements climatiques et des inventaires. L'idée serait que les ONS participent à la compilation des inventaires en fournissant des données sur les activités, qui seraient multipliées par des coefficients d'émission pour obtenir des données sur les émissions. Le deuxième rôle consiste pour les ONS à produire des données sur mesure à l'appui du suivi des politiques d'atténuation. Cependant, davantage d'efforts, de ressources et d'activités de renforcement des capacités sont nécessaires pour résorber le fossé entre les activités de base (collecte de données énergétiques primaires, par exemple) et les activités plus ciblées (établissement d'indicateurs climatiques en lien avec l'énergie aux fins de l'élaboration de politiques, par exemple). Dans un cas comme dans l'autre, les statistiques énergétiques jouent un rôle central.

54. Les deux rôles consistent à produire et à fournir des statistiques officielles pour faciliter le suivi des politiques d'atténuation dans le contexte du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris. Pour s'en acquitter, les ONS peuvent notamment concevoir des tableaux de bord via lesquels ils diffuseront des indicateurs harmonisés.

6. Les statistiques au service de l'élaboration de politiques d'adaptation aux changements climatiques

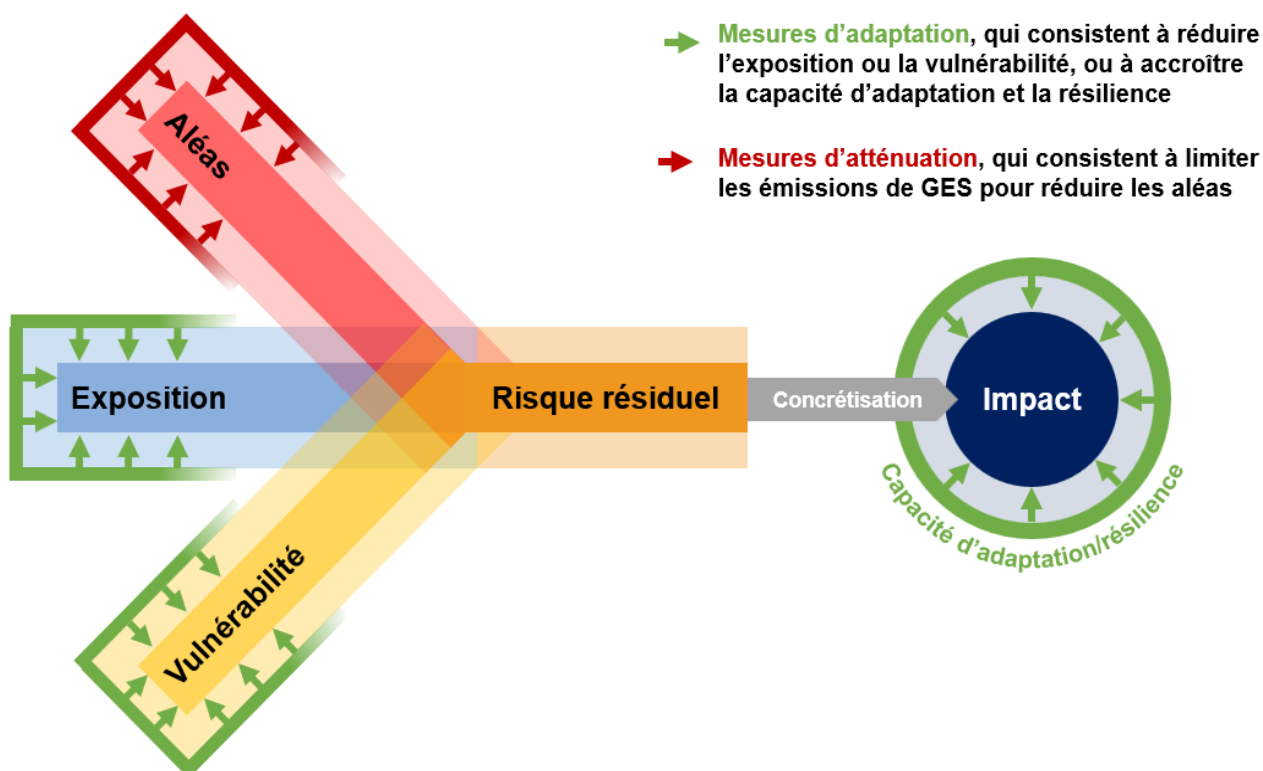
55. L'adaptation aux changements climatiques désigne le processus d'ajustement aux changements climatiques en cours ou prévus et à leurs effets néfastes. Du point de vue des ONS, les activités destinées à éclairer les politiques d'adaptation et à en assurer le suivi ne doivent pas seulement consister à produire des données et des statistiques sur le processus

d'ajustement. La diffusion d'informations sur les effets néfastes que les mesures d'adaptation doivent contrer est tout aussi importante.

56. La mise en œuvre de mesures d'adaptation nécessite des informations non pas seulement sur les dangers eux-mêmes, mais aussi sur le degré d'exposition du pays, les vulnérabilités de la population et de l'économie, et la capacité à faire face aux aléas. Ensemble, ces éléments permettent de déterminer le risque d'effets néfastes et la riposte de la société face aux changements climatiques. Les mesures d'adaptation visent à faire évoluer les procédures, pratiques et structures pour limiter les risques liés aux changements climatiques en réduisant l'exposition et la vulnérabilité à ces changements, et ainsi amoindrir leurs effets néfastes. La figure 3 montre comment les mesures d'atténuation et d'adaptation permettent de réduire les risques climatiques et les effets des changements climatiques.

Figure 3

Réduire les risques climatiques et les effets des changements climatiques grâce aux mesures d'adaptation et d'atténuation



57. Pour être en mesure de produire des données de nature à éclairer les efforts d'adaptation, les ONS doivent cerner les informations nécessaires à l'élaboration de politiques d'adaptation efficaces. À cette fin, ils peuvent se référer aux plans d'adaptation nationaux (PNA) de leurs pays respectifs, qui servent à recenser les besoins d'adaptation et à mettre au point des stratégies et programmes pour y répondre.

58. Dans son [rapport de synthèse pour le volet « évaluation technique » du premier bilan mondial](#), publié en 2022, le secrétariat de la CCNUCC a répertorié les grands obstacles auxquels se heurtaient les pays dans leurs efforts d'adaptation, parmi lesquels le manque de données et d'informations, ainsi que la coordination insuffisante des principales parties prenantes qui détiennent des données climatiques et ont donc un rôle à jouer dans l'adaptation des sociétés aux changements climatiques. Pour cibler les acteurs clés, les ONS pourraient hiérarchiser les parties prenantes sur la base de critères tels que leur capacité à produire et à diffuser des données qui servent les intérêts du pays, éclairent la prise de décisions et facilitent l'établissement des rapports demandés.

59. La compréhension conceptuelle et statistique des aléas climatiques (probabilité d'occurrence, exposition et vulnérabilité des populations et des écosystèmes, et répercussions éventuelles sur les populations et les écosystèmes) est un aspect essentiel des données et

statistiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe traitent depuis longtemps, dans le cadre de leurs activités de base, les questions de mesure et de collecte de données en lien avec les phénomènes extrêmes et les catastrophes, y compris les aléas climatiques.

60. Dans l'action qu'elle mène pour promouvoir la prise de décisions éclairées sur l'adaptation aux changements climatiques, la communauté climatique gagnerait donc à collaborer avec les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe pour bénéficier de leurs connaissances et compétences, et encourager une plus grande coordination dans la production et l'utilisation des statistiques relatives respectivement aux changements climatiques et aux catastrophes. Selon le contexte national, les ONS pourraient jouer un rôle clef dans le rapprochement entre la communauté climatique et les spécialistes des risques de catastrophe, tant au niveau national qu'au niveau mondial.

61. Des exemples nationaux illustrent l'idée selon laquelle il n'existe pas de solution universelle, applicable à la situation unique de chaque communauté, entreprise, organisation, pays ou région. Il incombe aux ONS de déterminer les statistiques et les données utiles à l'élaboration de politiques d'adaptation efficaces et adaptées au mieux à chaque contexte. Une solution consiste à transposer au domaine de l'adaptation aux changements climatiques, en les améliorant, les activités déjà menées par les ONS dans d'autres domaines (coordination avec d'autres organisations, production de statistiques utiles dans de nombreux domaines statistiques, recoupement de données issues de différentes sources, amélioration des données géospatiales, etc.).

7. Les statistiques au service de l'élaboration de politiques de promotion d'une transition juste

62. Une transition juste est une transformation opérée à l'échelle d'une économie entière, qui consiste à définir les plans, les politiques et les programmes d'investissement nécessaires à la construction d'un avenir dans lequel les emplois sont verts et décents, les émissions nettes sont nulles, la pauvreté n'existe plus et les sociétés sont prospères et résilientes. Pour que la transition soit véritablement juste, il importe d'identifier et de décrire (socialement) les groupes vulnérables susceptibles de pâtir le plus des risques associés à l'application des politiques de lutte contre les changements climatiques, notamment des politiques d'atténuation et d'adaptation.

63. Dans ce contexte, les ONS peuvent fournir des (micro)données actualisées, précises et granulaires, non seulement sur les questions socioéconomiques et sociodémographiques, mais aussi sur les conditions de vie. Pour faciliter le rapprochement efficace des (micro)données, ils peuvent mettre à disposition des plateformes de partage de données qui garantissent la confidentialité des données personnelles. L'une des principales contributions que les ONS peuvent apporter aux efforts d'harmonisation des pratiques de compilation de données consiste à définir des normes concernant les définitions, les méthodes et l'établissement d'indicateurs.

64. Pour intégrer l'objectif d'une transition juste dans les travaux que les ONS consacrent aux données et statistiques relatives aux changements climatiques, il convient de dresser un inventaire de bonnes pratiques, qui les aide à nouer des contacts avec les parties prenantes, à prendre en compte les considérations d'équité dans la collecte et l'analyse de données, et à veiller à la bonne utilisation des données dans le cadre de la prise de décisions et de l'élaboration des politiques.

8. Aspects financiers de l'action climatique

65. Le financement de l'action climatique, notion dont il n'existe encore aucune définition internationalement reconnue, est l'un des moteurs des mesures décrites dans les précédents chapitres (atténuation, adaptation et transition juste). Dans le cadre de l'Accord de Paris, il fait l'objet d'un objectif distinct, assorti de ses propres obligations de notification. La dimension financière des changements climatiques ne se limite toutefois pas au financement de l'action climatique. Les investisseurs tiennent compte de l'engagement des entreprises en faveur du climat et des objectifs de durabilité (consommation énergétique, gestion des déchets, pollution, etc.), d'où le durcissement des exigences de communication

d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance. Les changements climatiques sont également devenus l'une des principales préoccupations des organismes de réglementation internationaux et représentent une menace croissante pour la stabilité des institutions financières nationales et internationales.

66. Un certain nombre de questions relatives aux aspects financiers des changements climatiques devraient intéresser la communauté des statistiques officielles. Celle-ci pourrait notamment s'employer à définir, à suivre et à mesurer le financement de l'action climatique en le distinguant du financement vert ou durable, et à recenser les besoins d'informations du secteur financier.

67. Nombre d'initiatives ont déjà été mises en place dans ce domaine thématique. On peut mentionner les travaux d'organes officiels de la CCNUCC, d'autres initiatives internationales comme la troisième phase de la Data Gaps Initiative (DGI-3), ou encore les activités d'équipes spéciales créées par des banques centrales et autres acteurs du secteur financier. Malgré tout, beaucoup de lacunes et de difficultés persistent, et de nombreuses recommandations ont été faites quant à la nécessité de redoubler d'efforts.

68. Les ONS ont potentiellement un rôle à jouer dans les domaines suivants : coordination et coopération, statistiques sur les dépenses publiques, les subventions et les transferts, activités nationales de publication d'informations sur le financement de l'action climatique, évaluation des incidences climatiques des activités économiques et financières, production de données permettant d'évaluer les risques physiques et les risques liés à la transition, travaux de normalisation et mesure des investissements en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Pour certains domaines, les ONS doivent clairement contribuer aux travaux, tandis que pour d'autres, leur participation active n'est pas forcément nécessaire, et ils pourraient se contenter de jouer un rôle de soutien stratégique et de coordination. La question du financement de l'action climatique étant vaste, divers acteurs peuvent jouer un rôle de chef de file dans différents domaines. Étant donné que les autorités chargées d'établir les statistiques relatives au financement de l'action climatique varient d'un pays à l'autre, le rôle des ONS peut lui aussi varier. Quels que soient les dispositifs institutionnels en place, ces statistiques doivent être le fruit d'un travail de collaboration.

B. Recommandations

69. De nombreuses questions de la communauté climatique ont déjà été formulées clairement et beaucoup de données utiles sont déjà fournies par la communauté statistique. Pourtant, l'articulation entre les deux communautés n'est pas toujours évidente. Dans certains cas, le système statistique est à la traîne et ne joue pas un rôle actif. Pour qu'un lien puisse être établi, les statisticiens doivent avoir une certaine connaissance du contexte de l'action publique ou du contexte scientifique. La question est donc la suivante : comment les ONS peuvent-ils passer de producteurs de données à fournisseurs d'informations nécessaires à l'analyse des changements climatiques, à l'élaboration de politiques en la matière, et donc à la réalisation des objectifs climatiques ?

70. La **première recommandation d'ensemble**, qui s'adresse à tous les ONS, consiste à nouer des liens avec la communauté climatique. Ces liens permettront aux ONS de mieux cerner les besoins de données, et à la communauté climatique de mieux comprendre le fonctionnement des systèmes statistiques et leurs atouts. Les décideurs envisagent les mesures selon une approche administrative et juridique, tandis que les producteurs de données ont une approche statistique et scientifique. La première approche est axée sur les objectifs et les politiques, la seconde sur l'harmonisation des définitions et la mise en œuvre d'un programme de suivi. Les clefs du resserrement des liens entre la communauté statistique et la communauté climatique sont les suivantes : implication de responsables de haut niveau, collaboration sur le lieu de travail et degré élevé de réciprocité.

71. La **seconde recommandation d'ensemble**, qui s'adresse en particulier aux ONS qui ne travaillent pas encore sur les statistiques relatives aux changements climatiques, consiste à commencer par traiter les statistiques et données déjà disponibles, constituer une communauté d'utilisateurs et susciter des débats sur l'utilité et l'utilisation des données. En d'autres mots, ces ONS devraient dans un premier temps examiner les méthodes de collecte

de données existantes et les adapter autant que possible aux besoins des utilisateurs. L'étape suivante consistera à produire, dans la mesure du possible, de nouvelles statistiques utiles aux utilisateurs.

72. L'ampleur des enjeux climatiques est colossale si l'on considère l'ensemble des mesures que pratiquement tous les pays du monde comptent prendre. Dans les *Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques*, publiées en 2014, la Conférence a défini les statistiques relatives aux changements climatiques comme suit : « Des données environnementales, sociales et économiques mesurant les causes anthropiques des changements climatiques, les effets de ces changements sur les systèmes humains et naturels ainsi que les efforts des hommes pour en éviter les conséquences et pour s'adapter à ces dernières ». Les ONS doivent se réinventer pour être à la hauteur du défi de société majeur qu'est celui des changements climatiques. Les recommandations formulées dans les sections suivantes, plus détaillées, portent sur la gestion des relations, l'amélioration des procédures et l'élaboration de contenu. Leur mise en œuvre contribuera à celle des recommandations d'ensemble. Dans chacun des trois domaines, l'accent devrait être mis sur l'établissement de statistiques relatives aux changements climatiques.

1. Coopération et renforcement des capacités

73. La **collaboration** est primordiale. C'est une évidence au vu de la diversité des domaines concernés et de la multitude des équipes spéciales, des groupes de travail et des comités mis sur pied par différentes organisations internationales (CCNUCC, Division de statistique, commissions régionales de l'ONU et autres organismes des Nations Unies, OCDE, Eurostat, etc.). Il importe donc de promouvoir la collaboration et le dialogue entre les producteurs de données et les utilisateurs, en particulier les décideurs. Plusieurs solutions sont envisageables. L'une d'elles consiste à organiser des réunions en marge des sessions de la COP, à l'occasion desquelles se réunit la communauté climatique. Il faut aussi renforcer la coopération avec les chercheurs et les milieux académiques sur les questions méthodologiques. À cet égard, le GIEC est un acteur de poids, et il est probable que, dans tous les pays, de nombreux programmes universitaires de recherche sur les changements climatiques soient mis en place. À cela s'ajoutent les chercheurs qui jouent un rôle consultatif auprès des pouvoirs publics dans le cadre de l'évaluation des politiques. La collaboration pourrait être centrée sur les carences de données et sur l'utilisation des données aux fins de la recherche.

74. Au sein des ONS eux-mêmes, il s'agit davantage d'organisation que de collaboration. La principale recommandation adressée aux ONS consiste à veiller à ce qu'**un responsable de haut niveau, qui ait une approche stratégique, soit expressément chargé** des domaines des changements climatiques et de l'environnement, et donc à créer une division distincte pour les statistiques relatives aux changements climatiques et à l'environnement. Actuellement, les travaux des ONS sont généralement articulés autour de thèmes sociaux et économiques. Le peu d'attention que leur accordent les responsables de haut niveau entrave à la fois leur développement et le maintien de relations avec les partenaires externes. Il serait également utile de créer des mécanismes de coordination entre experts de divers domaines au sein des ONS.

75. Les pays devraient multiplier les activités de **renforcement des capacités** axées tant sur la compréhension du cadre de l'action publique que sur le développement et l'élargissement des travaux de production de statistiques officielles et d'autres (micro)données sur mesure. Une attention particulière devrait être accordée à la variété des données nécessaires pour assurer le suivi de la transition énergétique et des autres transitions prévues dans les contributions déterminées au niveau national. Parmi les autres thèmes sur lesquels pourraient porter des activités de renforcement des capacités, il convient de mentionner l'intendance des données, le rapprochement des microdonnées et l'harmonisation des méthodes de compilation.

76. Dans le contexte de l'**établissement des rapports demandés au titre de l'Accord de Paris**, une bonne pratique consiste à créer, au niveau national, des groupes de travail conjoints, qui pourraient par exemple réunir les autorités chargées de l'établissement des inventaires et les services responsables des statistiques énergétiques. La mise en place d'un tel groupe de travail améliorerait la qualité des données énergétiques compilées dans les

inventaires et de celles que publient les organismes de statistique, ainsi que la cohérence entre les deux ensembles de données et la coopération entre les différents groupes.

77. Les membres du personnel des ONS peuvent aussi être formés à l'examen des rapports établis au titre de la CCNUCC, car davantage d'examineurs seront nécessaires. Ils pourraient ainsi en apprendre davantage sur la procédure d'établissement des rapports, qui n'est pas simple à comprendre sans y participer concrètement, et nouer des liens avec la communauté climatique.

78. Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, les ONS devraient collaborer plus étroitement avec les spécialistes de la gestion des risques de catastrophe et les producteurs de statistiques relatives aux catastrophes. Pour cerner l'étendue des informations nécessaires à l'élaboration de politiques d'adaptation efficaces, ils devraient s'informer sur les objectifs du PNA de leur pays et sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

79. En ce qui concerne les **aspects financiers**, il est recommandé aux pays de créer un comité national de coordination, dont l'ONS ferait partie, qui serait chargé de faciliter la coopération et d'éviter les chevauchements d'activités afin que le meilleur parti puisse être tiré des travaux déjà menés par l'ONS.

2. Gouvernance et procédures

80. Beaucoup de mécanismes de gouvernance et de coordination des objectifs climatiques sont déjà en place. Il est fortement recommandé d'associer les compilateurs et détenteurs de données et statistiques aux travaux de ces mécanismes. La participation active des statisticiens aux mécanismes existants est préférable à la création de mécanismes distincts.

81. Des réunions internationales ciblées, qui pourraient éventuellement avoir des équivalents nationaux, devraient être organisées dans le but de combler le fossé entre les données que les ONS peuvent produire (offre) et les données nécessaires à l'élaboration de politiques d'atténuation, d'adaptation et de promotion d'une transition juste (demande). Les modalités de ces réunions (un groupe composite et plusieurs groupes de discussion sectoriels, par exemple) dépendraient des mandats des organisations (inter)nationales concernées. Au niveau national, l'ONS pourrait jouer un rôle de coordination. La présence d'utilisateurs de données est essentielle au succès de ces réunions. Il est donc recommandé de les organiser dans des lieux où se trouvent déjà des utilisateurs, par exemple juste avant ou après d'autres réunions.

82. Les pays devraient mettre en place des programmes de suivi et d'évaluation pour tirer pleinement parti du système statistique, qui fonctionne mieux lorsqu'un programme conjoint est convenu avec les autorités sectorielles et les autorités chargées de la planification. Dans le cadre d'un tel programme, l'ONS pourrait avoir pour rôle d'élaborer des définitions et de bonnes pratiques en matière de production de données et d'informations. La collecte de données va idéalement de pair avec les évaluations menées *ex post* et *ex ante* par les autorités sectorielles et les autorités chargées de la planification. Les scénarios employés dans le cadre de ces évaluations reposent sur les mêmes définitions que celles que les statisticiens utilisent pour enregistrer la survenue des mêmes phénomènes. Ainsi, la cohérence entre passé, présent et avenir est assurée.

83. Les ONS devraient étudier la possibilité d'assumer un rôle d'intendance des données dans le contexte de la production de statistiques et de données relatives aux changements climatiques afin de promouvoir la collaboration et l'utilisation des données. Ce rôle est particulièrement important dans le domaine complexe des statistiques sur les changements climatiques, qui est caractérisé par une grande diversité de producteurs, de compilateurs et d'utilisateurs, comme expliqué au début du présent chapitre.

84. En ce qui concerne l'**atténuation des changements climatiques**, il est proposé de mettre en place une instance de débat internationale, qui permettrait de définir plus en détail les besoins de données créés par le cadre de transparence renforcé quant aux politiques d'atténuation, de donner aux ONS des orientations plus précises sur la production des données demandées et de favoriser la collaboration aux fins de la résorption des carences constatées dans les données, par exemple en mettant au point un outil d'auto-évaluation, comme l'outil d'auto-évaluation des statistiques et indicateurs relatifs aux changements

climatiques de la Division de statistique. Il n'existe actuellement aucun groupe de travail international au sein duquel les besoins de données créés par le cadre de transparence renforcé quant aux politiques d'atténuation sont explicitement évoqués avec des représentants des ONS à un niveau de détail suffisant.

85. Quant à l'**adaptation aux changements climatiques**, les ONS devraient se coordonner avec les autres parties prenantes de premier plan et définir leurs rôles et besoins d'informations. La clef est de hiérarchiser les besoins des utilisateurs pour déterminer les statistiques les plus pertinentes dans le contexte de chaque pays. Il est recommandé aux ONS d'utiliser des instruments et cadres déjà disponibles, par exemple de s'appuyer sur les outils d'auto-évaluation de la Division de statistique ou de répertorier les outils statistiques existants en les classant d'après les éléments de la figure 3. Dans la mesure du possible, les ONS devraient participer à l'élaboration et à l'exécution des PNA, et, au niveau international, aux travaux d'établissement d'indicateurs et de rapports relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation. Il n'existe aujourd'hui aucun groupe auquel les ONS participent activement, mais il s'agit là d'un objectif à poursuivre, tant au niveau national qu'au niveau international.

86. Les ONS devraient suivre les orientations données dans la décision de la COP, adoptée en 2023 à sa vingt-huitième session, au sujet de la remontée d'informations sur les objectifs prévus par le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, car la possibilité s'offre à eux de jouer un rôle actif dans ce contexte. Les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs « thématiques » (sur l'eau, l'alimentation, la santé, les écosystèmes, les infrastructures et les établissements humains, l'élimination de la pauvreté et le patrimoine culturel) et des objectifs « opérationnels » (sur le cycle d'adaptation) seront élaborés dans le cadre du programme de travail Émirats arabes unis-Belém (2023-2025), exécuté conjointement par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

87. Concernant le **financement de l'action climatique et les aspects financiers de l'action climatique**, une mission primordiale que les ONS pourraient assumer à très brève échéance consisterait à faciliter l'accès aux données à des fins de compilation de statistiques, par exemples par les banques centrales, mais aussi par les instituts de recherche. Cette mission pourrait englober la collecte de données géographiques et de données issues des registres des entreprises.

3. Contenu et production de nouvelles informations

88. Une **intensification de la collecte de données** serait bienvenue dans beaucoup de domaines des statistiques relatives aux changements climatiques. Les ONS devraient s'interroger sur la mesure dans laquelle les activités traditionnelles de collecte de données, comme les recensements et les enquêtes, permettent de répondre aux besoins de données en lien avec les changements climatiques. De nouvelles sources de données (données administratives, données d'observation de la Terre, données des compteurs électriques, etc.) peuvent compléter les sources traditionnelles (enquêtes, par exemple) pour accroître l'efficacité de la production de données ou permettre la production de nouvelles statistiques et l'établissement de nouveaux indicateurs.

89. Les deux approches requièrent, dans des mesures variables, des ressources financières supplémentaires, des compétences spécialisées, un fondement juridique, une infrastructure informatique, une certaine demande de la part des utilisateurs, une justification dans le cas de la collecte de nouvelles données et un appui de haut niveau.

90. Les pays doivent améliorer la disponibilité de données granulaires, localisées et géospatiales, par exemple en géoréférençant toutes les données agrégées et microdonnées disponibles à des fins d'analyse territoriale et en ajoutant différentes couches d'informations en fonction du domaine statistique.

91. Le rapprochement des données environnementales avec les données sociales et économiques au niveau individuel est une contribution que seules les ONS peuvent apporter. Les décideurs devraient tirer parti de cet atout pour éclairer l'examen de questions environnementales complexes. En prenant les précautions nécessaires et en respectant la réglementation en vigueur, les ONS devraient mettre leurs ensembles de données, y compris

les microdonnées rapprochées, à la disposition des chercheurs, qui pourront exploiter pleinement leur potentiel analytique.

92. En ce qui concerne l'**information du public**, l'Équipe spéciale recommande à la communauté climatique de tirer parti du solide réseau de communication des ONS pour informer aussi bien le grand public que les spécialistes. Elle recommande en outre aux ONS :

a) De recenser et d'évaluer régulièrement les besoins et les retours d'expérience des utilisateurs pour assurer et favoriser l'information du public et son accès aux statistiques relatives aux changements climatiques. Ils peuvent utiliser des outils tels que les groupes de discussion, l'analyse du trafic web et les enquêtes de satisfaction. La participation des experts en communication de l'ONS est recommandée ;

b) D'aider les utilisateurs en répertoriant des liens vers des sources utiles (législation nationale, données sur la température, données météorologiques, comparaisons internationales, etc.). Ces liens peuvent par exemple être publiés sur des sites Web ou des tableaux de bord thématiques dédiés aux statistiques et indicateurs sur les changements climatiques. Les données peuvent être présentées selon la structure suivante : facteurs-émissions-impacts-atténuation-adaptation. Les comparaisons internationales et informations disponibles en anglais renforcent l'intérêt de ces ressources aux yeux de certains utilisateurs ;

c) De communiquer activement en s'efforçant de toucher un large public et d'améliorer la consultabilité des produits statistiques et des sites Web, ainsi que leur lisibilité par ordinateur, compte tenu de l'émergence de nouveaux groupes d'utilisateurs et de nouvelles technologies. Les services d'assistance et la communication d'informations sous embargo aident les journalistes à faire leur travail et à mieux exploiter les données, indicateurs et rapports sur les changements climatiques ;

d) De donner aux utilisateurs des orientations sur les différentes méthodes de compilation des données sur les émissions, idéalement en veillant à répondre à la fois aux besoins du grand public (chiffres clefs ou courts encadrés explicatifs, par exemple) et à ceux des analystes spécialisés (notes et documents techniques, par exemple).

93. Sur le thème de l'**atténuation**, la principale recommandation adressée aux ONS consiste à fournir et à diffuser des statistiques et des données sur mesure qui permettent de suivre les progrès accomplis dans l'application des politiques d'atténuation, tels que décrits dans les rapports biennaux au titre de la transparence. Les bonnes pratiques des pays développés parties quant à la fourniture de données, à la résorption des carences de données et à la validation des données peuvent être partagées avec les pays en développement parties, et vice versa.

94. En ce qui concerne l'**adaptation**, il est recommandé aux ONS d'examiner les méthodes de collecte de données existantes, d'étudier la possibilité d'en adopter de nouvelles et de fournir des données sur les mesures d'adaptation destinées à réduire les risques associés aux changements climatiques et sur les facteurs qui influent sur ces risques, tels que décrits dans les PNA (aléas climatiques, exposition, vulnérabilité et capacité d'adaptation). Beaucoup de domaines statistiques présentent un intérêt du point de vue de l'adaptation, mais ainsi qu'il ressort de la décision de la COP sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, adoptée à sa vingt-huitième session, les plus importants sont l'eau, l'alimentation, la santé, les écosystèmes, les infrastructures et les établissements humains, l'élimination de la pauvreté et le patrimoine culturel. Quel que soit le domaine, il est primordial de produire des données locales, granulaires et géoréférencées.

95. Concernant la promotion d'une **transition juste**, la principale recommandation adressée aux ONS consiste à établir des indicateurs harmonisés des progrès accomplis en la matière (sur la pauvreté énergétique ou sur les compétences nécessaires pour exercer les emplois verts et décents que créera la transition, par exemple). Beaucoup de données existent déjà (statistiques sur la démographie, l'environnement, les conditions de vie, la consommation, l'utilisation de l'énergie, les revenus, le travail et le genre, par exemple), mais des progrès restent à faire sur les plans de l'analyse croisée et du partage de ces données. Il convient de dresser un inventaire de bonnes pratiques, qui aide notamment les ONS à établir des contacts avec les parties prenantes, à prendre en compte les considérations d'équité dans

la collecte et l'analyse de données, et à veiller à la bonne utilisation des données dans le cadre de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques.

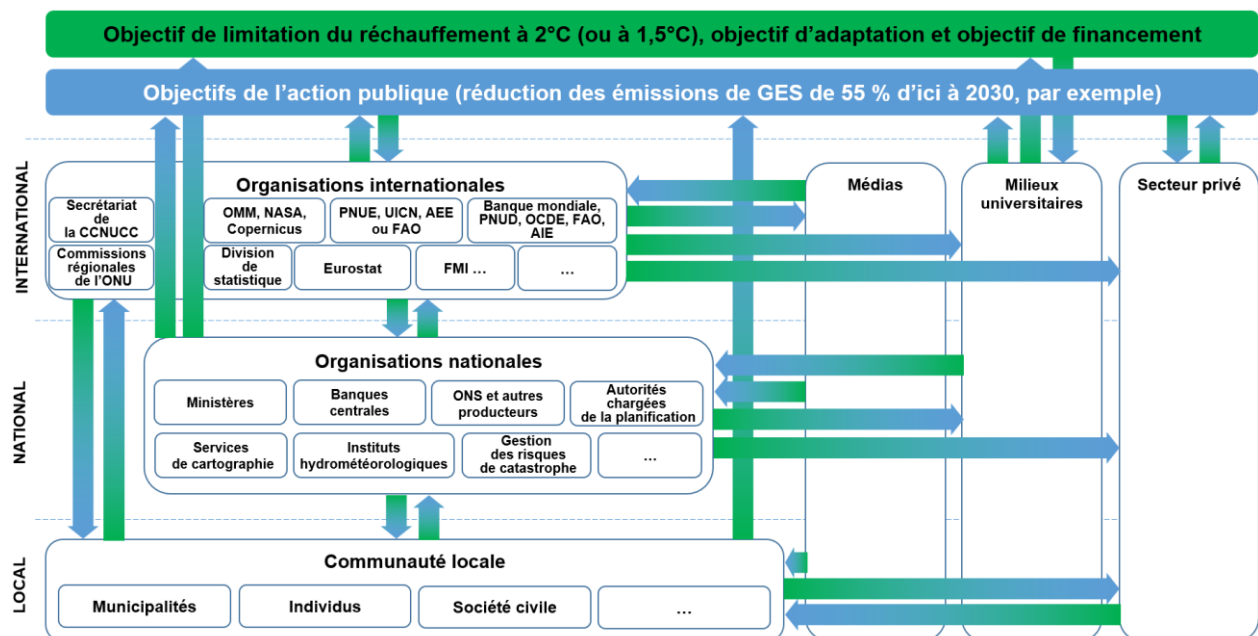
C. Travaux futurs

96. L'Équipe spéciale décrit dans la présente section des travaux que les acteurs nationaux et internationaux pourraient envisager d'entreprendre afin de donner suite aux recommandations formulées plus haut.

97. L'une des recommandations importantes des présentes directives est **l'établissement de relations avec les utilisateurs**. Ces relations supposent une collaboration active et un appui institutionnel. Pour les établir et les maintenir, les ONS doivent se tenir au courant de l'action menée par les pouvoirs publics, prendre connaissance des décisions adoptées aux sessions de la COP, étudier les possibilités de collaboration formelle et informelle, et continuer d'informer la communauté climatique des mesures concrètes qu'ils peuvent prendre pour l'aider. L'établissement de relations exige des efforts et des ressources, et doit être considéré comme une activité à part entière. En outre, les progrès accomplis dans le rapprochement entre la communauté statistique et la communauté climatique devraient faire l'objet d'un suivi.

98. Chaque pays a son propre paysage institutionnel. La figure 4 présente un cadre institutionnel générique, dans lequel les relations entre les différents acteurs sont représentées à titre indicatif par des flèches. Les organismes de statistique nationaux et internationaux devraient examiner les liens existants (et manquants) plus en détail et s'employer à établir des relations, à mettre en place des activités de collaboration et à participer à des réunions afin d'établir les liens manquants, mais nécessaires à l'instauration d'un cadre institutionnel solide, qui soit propice au développement des statistiques relatives aux changements climatiques.

Figure 4
Les acteurs du paysage institutionnel et leurs relations



99. D'après les travaux de l'Équipe spéciale, deux domaines semblent présenter un intérêt particulier. Premièrement, les NS devraient réfléchir aux moyens de renforcer les liens avec les milieux académiques et les chercheurs pour améliorer la communication sur la disponibilité des données et les lacunes à combler, coopérer sur des questions méthodologiques et collaborer à l'établissement d'indicateurs. Deuxièmement, il serait utile d'examiner les travaux que certaines organisations internationales consacrent aux statistiques relatives aux changements climatiques, la coordination entre ces organisations, leur

collaboration avec les ONS et leur degré de participation aux activités de la communauté climatique. C'est par là que devraient commencer les efforts que les ONS sont invités à faire pour répertorier et exploiter pleinement les possibilités de coopération avec la communauté climatique au niveau international.

100. L'année 2024 marque l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de notification prévues par l'Accord de Paris. Il faudra prêter assistance aux Parties non visées à l'annexe I, qui établiront leur premier rapport, promouvoir l'intégration des ONS dans les dispositifs institutionnels et encourager l'utilisation de statistiques officielles dans les rapports de tous les pays. Il serait utile de recueillir de bonnes pratiques de notification et des exemples de répartition des responsabilités entre institutions dans divers pays dotés de différents types de systèmes statistiques nationaux. Des activités de formation aux activités de notification pourraient être organisées en collaboration avec le secrétariat de la CCNUCC à l'intention : des fournisseurs de données issus des ONS ; des autorités chargées de l'établissement des inventaires ; des utilisateurs de données issus d'organisations internationales comme l'AEE ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

101. Pour améliorer encore la disponibilité de données comparables au niveau international, il convient de continuer de favoriser et de soutenir la collecte de données primaires et l'application des ensembles d'indicateurs convenus au niveau international. Parallèlement, il faut aussi promouvoir des approches novatrices, de nature à faire progresser le domaine des statistiques sur les changements climatiques.

102. À mesure que l'importance des enjeux climatiques, la diversité des questions à traiter et les besoins de nouvelles informations vont croissant, des groupes d'experts de domaines particuliers, tels que le genre, la pauvreté ou les statistiques économiques, commencent à mener des travaux sur les liens entre ces domaines et les changements climatiques. La répartition du travail entre une multitude d'acteurs devrait permettre d'accélérer la résolution des problèmes méthodologiques et de rendre les statistiques de tous les domaines plus utiles aux travaux d'analyse des changements climatiques et d'élaboration de politiques climatiques. Les ONS et les organisations statistiques internationales doivent soutenir l'intégration des enjeux climatiques dans divers domaines statistiques, mais aussi assurer la coordination des activités des groupes d'experts concernés et tenir l'ensemble des acteurs des statistiques sur les changements climatiques au courant des progrès accomplis en la matière.

103. Le géoréférencement des données statistiques, l'utilisation des données géospatiales et de la télédétection et l'intégration des données statistiques et géospatiales sont des sujets déjà bien établis et très prometteurs, qui revêtent une importance cruciale. Beaucoup d'initiatives visent à promouvoir ces vecteurs de modernisation de la statistique officielle. Des séances thématiques pourraient être organisées périodiquement dans le cadre des forums d'experts destinés aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques, de sorte que ceux-ci puissent se tenir au courant des progrès accomplis et débattre de cas d'utilisation concrets.

104. Le domaine des représentations, des attitudes et des comportements est encore relativement méconnu, bien qu'il soit généralement considéré comme important. La prochaine étape, en la matière, pourrait consister à promouvoir le partage de données d'expérience entre pays, en veillant à associer aussi bien des décideurs que des psychologues environnementalistes aux débats. Ce domaine renvoie également au problème de la mésinformation, qui est courante lorsqu'il est question des changements climatiques et devrait le devenir davantage encore au fur et à mesure de l'essor de l'intelligence artificielle.

105. De nombreuses questions en lien avec le financement de l'action climatique et les aspects financiers de l'action climatique requièrent davantage de travaux internationaux, qui devraient faire fond sur les initiatives et activités de collaboration existantes. Les parties prenantes doivent engager des discussions plus approfondies sur la suite des opérations. Les priorités doivent être définies compte tenu de la durée escomptée des différents travaux à mener, en concertation avec les experts des statistiques économiques et de la comptabilité nationale.

106. La disponibilité des données est indispensable à l'élaboration de politiques fondées sur les données. À cet égard, la création d'« espaces de données » (*data spaces*), qui permettent le partage de données individuelles et agrégées en toute sécurité, est une idée à

creuser. Les ONS et les organisations internationales pourraient s'employer à faire de ces espaces de données des outils pratiques et exploitables aux fins de la diffusion de données relatives aux changements climatiques.

107. Les directives (en particulier les exemples nationaux) devraient être publiées en ligne dans un format interactif et intuitif, qui en favorise la diffusion et l'utilisation. Il pourrait s'agir d'une publication évolutive, qui serait actualisée au fur et à mesure de l'évolution des pratiques. La mise à disposition de scripts python sur la plateforme GitHub pourrait également être envisagée si elle s'avérait utile aux concepteurs de logiciels concernés.

108. Les pays pourraient mettre au point des supports supplémentaires, inspirés des directives, pour faciliter la diffusion de messages clefs sur le rôle des ONS auprès de divers publics (décideurs, statisticiens, chercheurs, journalistes, etc.).

109. Enfin et surtout, les travaux futurs devraient être axés sur le développement des statistiques relatives aux changements climatiques et le renforcement des capacités des acteurs du domaine par le partage de données d'expérience, d'enseignements et de connaissances sur les changements climatiques.
